



La Régionale Sportive

Procès-verbal n°5

Mardi 30 juin 2020 à 16h30

Siège de la LRF – MRS Champ Fleuri

Président : MOULTSON Joseph Karl

Membres Présents : GUICHARD Thierry - BANOR Marie Claude - VILLENDEUIL Axel – BARET Michel – QUIVE Jean Philippe.

Membres absents : ANTOINE Jean Paul - DITNAN Jean Claude.

Administratif : ABOUDOU Saïd

Début de Séance : 16h30

Ordre du jour :

- I. PRESENTATION DE ZOT TICKETS 974.COM
- II. PRESENTATION DU CALENDRIER SENIORS 2020
- III. PROCEDURE DE LA COUPE REGIONALE DE FRANCE ET DE LA COUPE DE LA REUNION



IV. COURRIERS DES CLUBS

V. COURRIERS MAIRIES / SPORTS

❖ APPROBATION PROCES-VERBAL

La Régionale Sportive approuve le procès-verbal n°4 de la séance du mercredi 10 mars 2020 et entérine les décisions prises lors de cette séance.

Le président présente le nouveau membre Mr QUIVE Jean Philippe et le retour de Mr Mr BARET Michel et leur souhaite la bienvenue pour cette saison au sein de la Régionale Sportive.

I. PRESENTATION DE ZOT TICKETS 974.COM

Intervention de Mr ELIZEON Thierry pour présenter ZOT TICKETS 974.COM, qui gèrera la vente des tickets en ligne. Par le biais d'une application, les clubs auront une meilleure gestion du nombre d'entrées et de la caisse. La vente des tickets se fera soit par internet soit au stade et ils seront scannés à l'entrée. Seules les rencontres de la Régionale 1 et de Coupes pourront bénéficier de cette technologie.

II. PRESENTATION DU CALENDRIER SENIORS 2020

Présentation du calendrier séniors, modifié, de la saison 2020, qui débutera le 18 juillet et s'achèvera le 27 décembre.

III. PROCEDURE DE LA COUPE REGIONALE DE FRANCE ET DE LA COUPE DE LA REUNION



Procédure de la Coupe Régionale de France saison 2020

(¼ Finales – Groupe A et Groupe B)

Tirage au sort dirigé

Classement LRF homologué de la saison 2019

* Groupe A

1^{er} Chapeau

1. Champion R1 (JSSP)
2. 3^{ème} R1 (St Denis FC)
3. 5^{ème} R1 (La Tamponnaise)
4. 7^{ème} R1 (3 Bassins FC)

2^{ème} Chapeau

5. 9^{ème} R1 (St Pauloise FC)
6. 11^{ème} R1 (AF ST Louis)
7. Chp R2 Poule A (AS Bretagne)
8. 13^{ème} R1 (AS St Louisienne-relégué)

* Groupe B

1^{er} Chapeau

1. 2^{ème} R1 (US Ste Marie)
2. 4^{ème} R1 (AS Excelsior)
3. 6^{ème} R1 (SS Jeanne D'Arc)
4. 8^{ème} R1 (AS Capricorne)

2^{ème} Chapeau

1. 10^{ème} R1 (SDEFA)
2. 12^{ème} R1 (AS Marsouins)
3. Chp R2 Poule B (ATCF P. ST Leu)
4. 14^{ème} R1 (AS Ste Suzanne-
- relégué)

Nombre de rencontres pour ce Tour : 4 matchs Groupe A

4 matchs Groupe B

Procédure de la Coupe de la Réunion saison 2020

1^{er} Tour préliminaire

- 20 équipes concernées :



Poule A

Ste Rose (5^{ème} R2)

A Union St Benoit (6^{ème} R2)

AFC Halte La (7^{ème} R2)

OCSA Léopards (8^{ème} R2)

US Bell Canots (9^{ème} R2)

AJS St Denis (10^{ème} R2)

FC Moufia (11^{ème} R2)

JS Ste Annoise (Chp D1)

AES Convenance (Chp D1)

FC Riv des Galets (Chp D1)

Poule B

CO St Pierre (5^{ème} R2)

Etoile du Sud (6^{ème} R2)

AETFC Et St Leu (7^{ème} R2)

AJS Bois d'Olives (8^{ème} R2)

FC Ligne Paradis (9^{ème} R2)

ES Etang Sale (10^{ème} R2)

FC 17^{ème} KM (12^{ème} R2)

ASC Makes (Chp D1)

AS Red Star (Chp D1)

OC Avirons (repêché)

- 6 équipes exemptes pour ce tour :

Poule A

FC Parfin (2^{ème} R2)

FC Bagatelle (3^{ème} R2)

ASC Possession (4^{ème} R2)

Poule B

ASC Grand Bois (2^{ème} R2)

ASC Corbeil (3^{ème} R2)

AJ Petite Ile (4^{ème} R2)

- 10 matchs : 10 vainqueurs

Prochain Tour (1/8 Finales)

- 3 équipes R2 Poule A

- 3 équipes R2 Poule B

- 10 vainqueurs du 1^{er} Tour préliminaire

Prochain Tour (1/4 Finales)



- 8 équipes

Prochain Tour (1/2 Finales)

- 4 équipes

Finale

IV. COURRIERS DES CLUBS

AS ST LOUISIENNE

Courrier en date du 11 mars 2020, demandant la mise à disposition du stade du Ruisseau,

La Régionale Sportive décide de :

*** Prendre bonne note.**

FC RIVIERE DES ROCHES

Courrier en date du 11 mars 2020, demandant que sa section U15 évolue au niveau inférieur,

La Régionale Sportive décide de :

*** Prendre bonne note**

***Transmettre à la CRJ pour instruction.**

AS LANGEVIN

Courrier en date du 12 mars 2020, demandant l'engagement d'une section promo pour la saison 2020,

La Régionale Sportive décide de :

*** Prendre bonne note**

Transmettre au Département Compétitions LRF, au Service Licences et au Service Comptabilité LRF pour information.

ASC MAKES

Courrier en date du 12 mars 2020, souhaitant appliquer les tarifs de 4 € pour les hommes et de 2 € pour les femmes et les enfants pour la saison 2020 en Régionale 2,

La Régionale Sportive décide de :

*** Prendre bonne note**

***Transmettre au Service Comptabilité LRF pour instruction.**



Communiqué de la LRF, en date du 13 mars 2020, informant qu'à la suite du communiqué de Mr Noël LE GRAËT, au 12 mars 2020, sur la suspension de l'ensemble des activités et des compétitions sur l'ensemble du territoire, suite à la crise sanitaire, cette décision implique la suspension immédiate à compter du 13 mars et jusqu'à nouvel ordre,

La Régionale Sportive décide de :

*** Prendre bonne note.**

FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Courrier en date du 13 mars 2020, informant la suspension jusqu'à nouvel ordre de l'ensemble des opérations de détection et de l'activité des pôles espoirs, ainsi que l'annulation des organisations des interligues U15,

La Régionale Sportive décide de :

*** Prendre bonne note.**

Courrier de Mme Sonia EOUZAN, en date du 16 mars 2020, informant de la fermeture de la FFF, suite à la crise du Covis,

La Régionale Sportive décide de :

*** Prendre bonne note.**

ARISTE BOLON

Courrier en date du 25 juin 2020, souhaitant se retirer du championnat pour la saison 2020 et reporter l'engagement 2020 en 2021, suite aux conditions actuelles dues à la crise sanitaire,

La Régionale Sportive décide de :

*** Prendre bonne note**

*** Officialiser la fermeture du club ARISTE BOLON pour la saison 2020**

*** Transmettre aux différentes Commissions, et aux différents Services de la LRF.**

AS RED STAR

Courrier en date du 29 juin 2020, désirant une modification du calendrier de l'équipe 1ère Séniors,

Vu le Règlement LRF (art. 8),

En absence de l'avis de la CRTIS sur le stade du 23^{ème} km,

La Régionale Sportive décide de :

*** Prendre bonne note**

*** Adresser un courrier au club pour justification.**



JS MONTAGNARDE

Courrier en date du 29 juin 2020, souhaitant que les Vétérans + 36 ans jouent le vendredi soir,

La Régionale Sportive décide de :

***prendre bonne note**

***Transmettre à la Commission Vétérans pour instruction.**

P.V du Comité Directeur, de la réunion en date du 23 juin 2020, dont l'objet était l'annulation des matchs du 1^{er} Tour de la Coupe de la Réunion,
Décision :

- annuler les résultats des rencontres du 1^{er} Tour de la Coupe de la Réunion du 7 au 8 mars 2020

- annuler les rencontres des 1/16^{èmes} Finales de la Coupe de la Réunion initialement prévues le 15 mars 2020

- annuler les avertissements et les cartons rouges liés aux rencontres du 1^{er} Tour de la Coupe de la Réunion,

La Régionale Sportive décide de :

***Prendre bonne note.**

Communiqué de la LRF, informant la modification de reprise :

- Le 1^{er} Tour Préliminaire de la Coupe de la Réunion est fixé au mercredi 29 juillet 2020

- le 1^{er} Tour Préliminaire de la Coupe Dominique Sauger est fixé au mercredi 5 août 2020,

La Régionale Sportive décide de :

*** Prendre bonne note.**

V. COURRIERS MAIRIES / SPORTS

MAIRIE DE SAINT ANDRE

Courrier en date du 13 mars 2020, nous informant de la fermeture de tous les équipements sportifs suite à la crise sanitaire,

La Régionale Sportive décide de :

*** Prendre bonne note.**

SERVICE DES SPORTS DU PORT

Courrier en date du 25 mai 2020, demandant l'homologation du Terrain A du Complexe Sportif Municipal,



La Régionale Sportive décide de :

*** Prendre bonne note**

*** Transmettre à la CRTIS pour une visite du site sportif.**

MAIRIE DE SAINT PAUL

Courrier en date du 29 mai 2020, nous informant du protocole de reprise des activités sportives sur les équipements municipaux,

La Régionale Sportive décide de :

*** Prendre bonne note.**

MAIRIE DE SAINT ANDRE

Courrier en date du 25 juin 2020, nous notifiant de la prolongation de la fermeture du stade de la Cressonnière,

La Régionale Sportive décide de :

*** Prendre bonne note**

*** Transmettre à la CRTIS pour information.**

❖ DIVERS

Le Président informe que les délégués seront indemnisés par la LRF, lors des rencontres de championnat et de coupe. Il affecte Mr VILLENDEUIL Axel au suivi des paiements des délégués.

Fin de Séance à 18h30.

Le Président de la Régionale Sportive

Mr MOULTSON Joseph Karl